



Cette note a pour but de vous informer des principales discussions qui ont eu lieu en réunion du Comité Technique d'Etablissement Public (CTEP) du 30 septembre 2013. Ce n'est pas un compte-rendu exhaustif des réunions mais un résumé de ce que vos représentants (SUD-Recherche-EPST, FO, CGT) en ont retenu.

Réunion du CTEP de l'IRSTEA du 30 septembre 2013

L'ordre du jour comportait 9 points :

1. Approbation du procès verbal du CTEP du 19 mars
2. Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédentes réunions
3. Plan stratégique Irstea (avis, 2^e examen)
4. PLF 2014 (information)
5. Mise en place de la commission des doctorants (avis => reporté)
6. Réorganisation centre de Bordeaux (information)
7. Note d'information relative aux stagiaires (information)
8. Projet de mise en place d'un secrétariat général dans les centres (information)
9. Contrat d'objectif Irstea 2014-2018 (avis)

Nous développerons ici uniquement les points sur lesquels il y a des informations significatives à donner. L'ordre d'examen des points a été modifié en séance et nous les présentons dans l'ordre où ils ont été abordés.

En préambule les Représentants du Personnel (RdP) constatent les problèmes récurrents de fonctionnement de l'instance (comme l'illustrent les points 1 et 2 à l'ordre du jour).

Point 1 : Approbation du procès verbal du CTEP du 19 mars

Le PV est approuvé, mais avec une certaine lassitude compte-tenu des dérives temporelles croissantes, malgré les alertes répétées des RdP. Ils font remarquer que l'administration est incapable de produire les comptes rendus dans les délais prévus par le règlement intérieur (soit 1 mois maximum après la tenue du CTEP). **On a actuellement 4 procès verbaux de retard.** Il est dans ces conditions difficile d'avoir un suivi des discussions. Pour les RdP, cela illustre les difficultés d'avoir un dialogue social y compris dans les instances officielles. Le Président reconnaît ces dysfonctionnements et espère que le changement de prestataire sténotypie pour réaliser les minutes va améliorer les choses... (*Mais s'agit-il seulement d'un problème technique ?*)

Point 2 : Examen des suites données aux questions traitées et aux avis émis lors des précédentes réunions

Les motions adressées aux ministères et au président ne font jamais l'objet de retour. Le règlement intérieur prévoit pourtant des réponses écrites dans les 2 mois. Le Président indique que les motions sont bien transmises aux ministères. Tout ceci illustre les difficultés du dialogue social dans l'institut, le Président affiche des intentions de dialogue social et de transparence mais s'en donne-t-il les moyens ?

Point 3 : Plan stratégique (PS) IRSTEA (avis, 2^e examen)

L'ensemble des RdP ayant voté unanimement contre au précédent CTEP, le PS est soumis à nouveau au vote mais par pure formalité car à part des modifications cosmétiques, il n'y a eu aucune évolution de la rédaction

dans le sens demandé par les RdP. Il est représenté « en l'état ». Les RdP rappellent leurs principales remarques en insistant sur le fait que le PS indique bien des ambitions scientifiques mais qu'il n'indique pas avec quels supports on va bien pouvoir les mettre en œuvre. Le Président réaffirme que ce n'est pas le lieu de mettre les moyens dans un PS. Mais alors c'est quoi une stratégie qui n'indique pas comment on peut y arriver ? On voit bien les grandes ambitions d'excellence en recherche finalisée, mais quand on regarde ce qui est proposé pour les personnels (« boulot » des RdP) cela se résume à un « statut » d'expert senior et davantage de sous-traitance pour les fonctions d'appui à la recherche !

Le PS est soumis au vote et unanimement les RdP votent à nouveau CONTRE.

Le Président a alors beau jeu de faire remarquer que les RdP au CST (Conseil scientifique et Technique) l'ont eux approuvé. Les RdP soulignent que le CST s'est prononcé sur la stratégie scientifique mais n'a en aucun cas examiné la stratégie des moyens à mettre en œuvre pour avoir une chance d'atteindre les objectifs d'excellence affichés. Le rôle des RdP au CTEP est bien de voir comment les personnels vont bien pouvoir mettre en œuvre cette stratégie, en lien avec le contenu du contrat d'objectifs et les conséquences humaines des choix de l'établissement. Hélas les craintes exprimées lors des précédents PS et CO se sont tristement réalisées et les RdP ne voient aucune stratégie proposée pour sortir de la crise dans laquelle l'IRSTEA est plongé.

Point 4 : PLF 2014 (information)

Les RdP avaient demandé ce point à l'ordre du jour. La Président indique qu'il n'a pas pour l'instant les chiffres officiels et qu'il a seulement quelques éléments généraux. Il propose donc d'évoquer ce point au prochain CTEP. Il indique cependant que le budget de l'institut sera en légère baisse et qu'il n'a pas connaissance des gels budgétaires. Il prendra naturellement en compte ces éléments dans le cadre des arbitrages pour les ouvertures de postes en 2014.

Les RdP dénoncent la poursuite de la politique de baisse du service public de recherche (y compris quand elle est finalisée) alors que la niche fiscale du Crédit Impôt Recherche, elle, est en augmentation. C'est de plus une excellente illustration des critiques du Contrat d'Objectif qu'avaient formulées les RdP lors du CTEP précédent, à savoir que quelle que soit l'excellence de nos résultats traduite dans les indicateurs et dans l'évaluation AERES, les moyens ne suivent pas pour autant !

Point 9 : Contrat d'objectifs (CO) (avis)

Les RdP rappellent leurs arguments développés lors du dernier CTEP, où le CO était présenté pour information. Ils constatent qu'aucune de leurs remarques de fond n'a été intégrée. Une discussion s'engage ensuite sur les indicateurs de performances retenus conjointement par les tutelles et la direction.

Les RdP notent que les personnels devront faire plus et mieux dans tous les domaines : aussi bien dans la production académique que dans la valorisation et le transfert, les contrats européens etc.. Et tout ça avec moins de personnel au total (moins de CDD, moins de titulaires...) et des chantiers énormes à mener (nouveau cadre de gestion comptable et budgétaire, passage à ISO 9001).

Ils dénoncent les risques de pression sur les agents avec les engagements à faire croître les HDR (ce sont les thèses qui comptent !), la mobilité avec les ministères (totalement irréaliste dans le contexte catastrophique des services extérieurs de l'état !), la parité homme / femme au niveau des responsables d'équipes ; la seule piste proposée pour améliorer la situation financière de l'EPST - obtenir une meilleure couverture des coûts indirects par les commanditaires publics – paraît à la fois irréaliste et inadaptée à la situation (ce n'est pas avec ça qu'on va « changer de modèle économique » et régler la question de la titularisation des précaires !)

Les RdP réclament des indicateurs sur l'évolution de la subvention des ministères et notamment sur les emplois de titulaires (au moins une meilleure utilisation du plafond d'emplois actuel) et la couverture de leur masse salariale. Ils proposent ainsi sur plusieurs indicateurs des adaptations ou alternatives (par exemple, pour la parité homme/femme, essayer de prendre en compte les disparités de situation résultant des déroulements de carrière).

La direction oppose une fin de non-recevoir à toutes les demandes et contre-propositions des RdP.

Une motion explicitant la position des RdP (voir annexe) est votée à l'unanimité.

Les RdP votent unanimement contre le CO qui sera donc représenté au CTEP du 13 novembre : les RdP ne désespèrent pas de voir quelques unes de leurs remarques prises en compte.

Point 8 : Projet de mise en place d'un secrétariat général dans les centres (information)

Ce point est abordé avant de traiter de la réorganisation du centre de Bordeaux car il est plus général et sera éventuellement mis en œuvre dans ce centre.

Le Président indique les grandes lignes de la réorganisation qu'il propose pour un certain nombre de centres et fait référence à la solution présentée en Comité Technique Spécial (CTS) pour le centre de Lyon. Le Directeur Régional (DR) serait maintenant en même temps directeur d'une unité et un Secrétaire Général (SG) chapeauterait tous les services de soutien à la recherche y compris dans les unités.

Cette solution est envisagée pour deux raisons principales : la montée en puissance des régions avec les CUE (Communautés d'universités et d'Établissements) et la professionnalisation des fonctions support dans les centres. Les RdP font part de leur réserve quant à cette évolution, qui comporte selon eux bien plus d'inconvénients et de risques d'échec que d'avantages. L'essentiel de leurs remarques sont résumées dans la motion votée à l'unanimité (voir annexe).

Le président ajoute que c'est pour faire face aux chantiers (des « montagnes »...) qui sont devant nous (nouveau cadre de gestion budgétaire et comptable notamment) qu'il considère indispensable de recruter ces secrétaires généraux de centres. Il confirme qu'il y aura une modification de la note d'organisation de l'Établissement qui sera soumise au CTEP et que les CTS se prononceront sur les déclinaisons locales.

Point 6 : Réorganisation centre de Bordeaux (information)

Le Président souhaite informer le CTEP sur la réorganisation du centre de Bordeaux qui va avoir des modifications dans la gouvernance (création du SG) et dans la structuration en unités.

Il indique qu'une réflexion scientifique est en cours sur la gestion patrimoniale des réseaux et l'évolution de l'équipe NETWATER. Ces évolutions ont fait l'objet d'une information en CTS et un séminaire est programmé le 3 et 4 octobre 2013. Dans l'attente des décisions, l'équipe NETWATER sera rattachée administrativement en 2014 à l'unité ADBX.

Les RdP lisent la déclaration en annexe qui résume leurs principales remarques.

Point 7 : Note d'information relative aux stagiaires (information)

Cette note a pour but d'accompagner la note de service « stagiaires » pour expliciter la conduite à tenir dans la gestion au quotidien de ces étudiants. Les RdP considèrent que certains éléments de cette note d'information auraient leur place dans la note de service et ils souhaitent un texte compréhensible pour les personnels. L'administration indique que la note de service n'est à modifier que sur des références à des textes du code de l'éducation et que la note d'information sera diffusée avec la note de service. Bien que le vote de la note de service ne soit pas prévu à l'ordre du jour, les RdP acceptent de voter à l'unanimité la modification en référence au code de l'éducation dans la note de service. Ils font par ailleurs des propositions pour améliorer la lisibilité de la note d'information et regrettent à cette occasion que l'IRSTEA n'indemnise pas mieux les stagiaires.

Les représentants du personnel présents à cette réunion du 30 septembre du CTEP sont à votre disposition pour toute information complémentaire :

RdP SUD-Recherche-EPST :

Marie-B. Albert (Antony)
Jean-Pierre Baume (Montpellier)
Monique Bouchaud (Clermont)
Ghislaine Grisot (Lyon)
Philippe Jatteau (Bordeaux)
Jean-Marc Le Bars (Antony-DG)
Agnès Rocquencourt (Nogent)
Julien Tournebize (Antony)

RdP FO :

François Trinquet (Antony)
Françoise Vernier (Bordeaux)

RdP CGT :

Myriam Chanet (Clermont)

Réunion du CTEP de l'IRSTEA du 30 septembre 2013
Plan stratégique et contrat d'objectifs

Motion présentée par les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST, FO, CGT
A l'attention du président de l'Irstea, de la présidente du CST de l'Irstea et aux ministres de l'ESR, de
l'Agriculture et de l'Ecologie

Le CTEP d'IRSTEA réuni le 5 septembre 2013 a donné, à l'unanimité des représentants du personnel, un avis défavorable sur le projet de plan stratégique « Stratégie 2020 ». Aujourd'hui le CTEP est réuni pour donner un deuxième avis sur le projet de plan stratégique. Il est sollicité également pour donner un avis sur le projet de Contrat d'Objectifs 2014 – 2018 entre l'Etat et l'IRSTEA qui en est la déclinaison opérationnelle à court et moyen terme.

Le CTEP constate que les motions précédemment votées – à l'unanimité des représentants du personnel - sur ces dossiers (cf. réunions du CTEP du 19 mars, du 20 juin et du 5 septembre) n'ont reçu aucune réponse ni de la part des ministères, ni de la part du Président. Elles ont été purement et simplement ignorées. Cela en dit long sur le mépris avec lequel est traité le CTEP et à travers lui, l'ensemble du personnel, dont l'adhésion est pourtant indispensable à toute stratégie d'Etablissement et à la mise en œuvre du contrat d'objectifs.

Le CTEP constate que la loi est elle aussi bafouée. Les dispositions de l'article L311-2 du Code de la Recherche sur l'élaboration des contrats pluriannuels d'objectifs entre l'Etat et les organismes de recherche ne sont pas respectées. Il est prévu qu'il y doit y avoir « engagements réciproques des parties » et que l'Etat « tient compte des résultats de l'évaluation de l'AERES [...] pour déterminer les engagements financiers qu'il prend envers les établissements ».

Or, il n'y a aucun engagement de moyens de la part de l'Etat, ce qui ne peut que signifier, dans le contexte de restrictions budgétaires accrues pour les services publics, la poursuite du désengagement financier de l'Etat. L'Etablissement est bien mal « récompensé » d'avoir joué les « bons élèves » depuis des années et obtenu de brillants résultats tant au niveau des évaluations AERES que de l'atteinte des objectifs des précédents contrats d'objectifs !

Il faut se rendre à l'évidence : les indicateurs du contrat d'objectifs, les évaluations de l'Etablissement ne servent à rien, sauf peut-être à permettre à l'Etat de se désengager d'autant plus que l'Etablissement joue le jeu de faire rentrer beaucoup de ressources propres, au péril de ses missions et de son fonctionnement. Le CTEP dénonce cette hypocrisie et appelle les personnels à y réfléchir pour l'avenir.

Le CTEP dénonce un projet de contrats d'objectifs sans moyens qui ne résout aucun des problèmes de fond de l'Etablissement : manque de moyens budgétaires – y compris pour couvrir la masse salariale des titulaires -, absence de perspectives pour titulariser les précaires alors qu'ils répondent, dans leur immense majorité, à des besoins permanents.

Ce projet de Contrat d'Objectifs est une simple adaptation (course effrénée aux ressources propres, recherche des coûts complets), à un horizon de restrictions budgétaires aggravées, ne permettant pas à l'EPST de mener à bien ses missions de recherche publique indépendante, et faisant de l'Etablissement un EPIC de fait.

Le CTEP appelle solennellement l'attention des ministères sur le niveau de dégradation des moyens de l'Etablissement auquel on est arrivés : ne pas redresser la situation de l'Etablissement, c'est de la « non assistance à EPST en danger ».

Si le projet de contrat d'objectifs n'est pas revu pour en faire réellement un contrat d'objectifs et de moyens, le CTEP réitère sa demande au Président de ne pas signer un tel contrat d'objectifs à sens unique. Les personnels ne sauraient se sentir engagés par une signature du Président de l'IRSTEA dans ces conditions.

Cette motion est adoptée par le CTEP, à l'unanimité des représentants du personnel
(7 SUD-Recherche-EPST, 2 FO, 1 CGT)

Réunion du CTEP de l'IRSTEA du 30 septembre 2013
Projet de mise en place d'un secrétariat général dans les centres

**Motion présentée par les représentants du personnel CGT, FO et SUD-Recherche-EPST
adressée au président de l'IRSTEA**

Le CTEP est saisi pour information d'un projet de mise en place d'un secrétariat général dans les centres. Les directeurs des centres de Bordeaux et de Lyon ont explicitement demandé l'ouverture de ce type de poste en 2014, en anticipation de tout débat sur le fond, et saisine du CTEP, sur le changement que cela suppose par rapport à la note d'organisation de l'établissement.

Le CTEP considère que cette situation conduirait à :

- Un risque de conflit potentiel entre logique de site renforcée et logique d'établissement (départements, TR),
- Un risque de déséquilibre entre unités de recherche lorsque le directeur régional est en même temps directeur d'une des unités du centre,
- La création d'un niveau hiérarchique intermédiaire entre directeur régional et services d'appui à la recherche, qui viennent d'être restructurés et dont les postes ont été revalorisés pour renforcer leur autonomie et leur responsabilité.

En conclusion, le CTEP considère que le directeur régional peut tout à fait piloter les services d'appui à la recherche de centres de la taille de ceux de l'Irstea. Par ailleurs, les corps administratifs d'Irstea ont été volontairement supprimés et il n'est pas question ni de les recréer ni d'accueillir en affectation normale des personnels administratifs de ministères.

***Motion adoptée par le CTEP, à l'unanimité des représentants du personnel
(7 SUD-Recherche-EPST, 2 FO, 1 CGT)***

Réunion du CTEP de l'IRSTEA du 30 septembre 2013

Réorganisation centre de Bordeaux

Déclaration lue en séance par les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST, FO, CGT

adressée à Monsieur le Président de l'IRSTEA

Le CTEP a pris connaissance du projet de réorganisation du centre de Bordeaux, qui comprend 2 volets principaux.

Le premier concerne la Direction du centre et les services Généraux. Le point particulier concernant le poste de Secrétaire Généraux relève de l'organisation de l'Institut et est traité au point 6 du présent CTEP.

Le CTEP souhaite avoir des informations sur :

- Le devenir du poste d'assistante de direction
- Les conséquences sur la réorganisation des services généraux du centre

Les tâches de secrétariat de la direction du centre doivent être réparties, selon le projet, entre les 2 assistantes de l'UR ADBx. Le CTEP craint que ce temps partiel accordé soit insuffisant. Il conviendra donc de bien évaluer les tâches de ce poste.

Le second volet concerne l'avenir des équipes du l'UR REBx. Le CTEP demande la décision officielle de fermeture de cette unité, afin que les agents puissent bénéficier des mesures d'accompagnement nécessaires.

Concernant l'équipe Epure, le CTEP rappelle la nécessité de prendre en compte le désir des agents quant à leur reclassement, et les mesures d'accompagnement à mettre en œuvre.

Pour l'équipe NETWATER, le CTEP observe le flou qui entoure l'avenir de cette équipe, avec le retour d'options qui scelleraient à terme la disparition de cette équipe et de ces compétences. Le CTEP s'associe aux remarques formulées par le CTs de Bordeaux du 23 Août 2013. Il ajoute que si la Direction souhaite développer une thématique « gestion patrimoniale des réseaux publics », il serait nécessaire et justifié de définir les grandes lignes de cette thématique pour que les agents puissent se positionner, et de mettre les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de cette thématique. Suite au séminaire du 3 et 4 octobre, le CTEP attend une concertation avec les agents concernés pour définir le projet scientifique, et permettre le maintien des agents sur le site de Bordeaux.